

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01211

Numéro SIREN : 912 473 683

Nom ou dénomination : FIBA SUCCESS

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2024 sous le numéro de dépôt 1710

## **FIBA SUCCESS**

Société par actions simplifiée à capital variable  
au capital minimal de 1.000.000,- euros

**Siège social** : 7 Avenue de l'Europe  
67300 SCHILTIGHEIM

912 473 683 RCS STRASBOURG

### **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 JANVIER 2024**

[...]

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la proposition du Président, décide de nommer un Directeur Général supplémentaire, dans les conditions prévues par les statuts de la Société.

Un débat s'instaure entre les associés et les candidats.

Un vote est ensuite organisé en application des dispositions de l'article 17 des statuts.

A l'issue du vote Madame Annabel CORDELLIER est élue à l'unanimité des voix.

Par conséquent, l'Assemblée Générale constatant le résultat du vote, décide de nommer en qualité de Directeur Général, Madame Annabel CORDELLIER, née le 20 août 1975 à PARIS 14<sup>ème</sup> (75), de nationalité française, demeurant 2 rue des Jardiniers 67000 STRASBOURG, et ce, à compter de ce jour, et pour une durée de deux exercices expirant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes clos le 30 septembre 2025.

Madame Annabel CORDELLIER exercera ses fonctions de Directeur Général dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Madame Annabel CORDELLIER présente à l'assemblée, déclare accepter les fonctions de Directeur Général qui viennent de lui être confiées et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

L'Assemblée Générale, précise par ailleurs que cette nomination n'engendre pas de modification statutaire.

L'Assemblée Générale décide que Madame Annabel CORDELLIER ne percevra aucune rémunération pour ses fonctions de Directeur Général.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.*

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.*

[...]

**Certifié conforme par le Président**

**Eric ESTREICH-BOUSSER**

DocuSigned by:  
*Eric ESTREICH-BOUSSER*  
88AC5A78C63D425...